

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devrez présenter une seule fois, à votre arrivée, **votre pass sanitaire** (personnes de 18 ans et plus uniquement) **à compter du 9 Août**.

Il peut se présenter sous format numérique ou papier (avec un QR code à scanner pour vérifier sa validité).

Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des activités et lieux de détente et de loisir de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.

Le pass sanitaire se présente sous forme numérique ou papier ; il s'agit d'une preuve soit :

- de schéma vaccinal complet :
  - 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
  - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
  - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
- ou de test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous résidez hors de France :

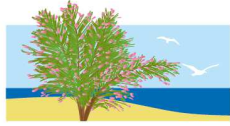
Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées.

Pour que tous ensemble nous réussissions ces vacances d'été, soyez vigilants et continuez à respecter les gestes barrières.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.

**A partir du vendredi 23 juillet, le port du masque est de nouveau obligatoire dans 58 communes du Var dont les communes du Golfe de Saint-Tropez : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, La-Croix-Valmer, La-Garde-Freinet, Gassin, Grimaud, La-Môle, Le-Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.**



Nous vous garantissons que lors de votre séjour, le CAMPING DE LA PLAGE respectera les mesures sanitaires en vigueur.

Afin que vous puissiez profiter de vos vacances en toute sérénité, voici les mesures mises en place pour vous accueillir en toute sécurité :

- Nettoyage et désinfection réguliers des espaces collectifs (réception, sanitaires...)
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Balisage des sanitaires et de tous autres espaces communs. Mise en place d'un sens de circulation
- Limitation de la fréquentation dans les bâtiments (réception, épicerie, blocs sanitaires)
- Nettoyage des appartements aux produits désinfectants
- Port du masque dans les espaces communs

Les gérants de l'épicerie et du restaurant se sont engagés à tout mettre en œuvre pour respecter également les règles d'hygiène et de sécurité.